



COMMUNE DE SAINTE BAZEILLE

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 Décembre 2024

DEPARTEMENT
LOT-ET-GARONNE

L'an deux mille vingt-quatre, le seize décembre à dix-neuf heures,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur LAGAÛZÈRE Gilles

Date de la convocation : 10/12/2024

Date de la publication : 10/12/2024

Secrétaire de séance : Madame Dominique CAPRAIS

Nombre de conseillers : 23

En exercice : 23

Étaient présents : M. Mme LAGAÛZÈRE Gilles - RESSIOT Didier - CAPRAIS Dominique - FABRE Sylviane - BELLOC Brigitte - POLONI Pascal - CAMBE Thierry - MACHEFE Thomas - VALADE Pierre - BROUILLON Monique - COUZIGOU Laurent - TILLOS Marie-Hélène - RESSES Lisa - DILMAN Patrick - MILANESE Antoine - SICARD Christine - DALL'ANESE Lisa - DUBERNET Thierry - BAGES-LIMOGES Carine - DE MARCHI Céline.

Formant la majorité en exercice.

Excusés : M. Mme MOHAND O'AMAR Abdelbaki, JADAS Christian, ALLARD Aurélie.

Absents : M. Mme.

Procurations : M. MOHAND O'AMAR Abdelbaki à Mme CAPRAIS Dominique
M. JADAS Christian à M. DUBERNET Thierry
Mme ALLARD Aurélie à BELLOC Brigitte

Présents : 20
Procurations : 3
Votants : 23

Pour : 23
Contre :
Abstention : 0

DÉLIBÉRATION N° 115/2024 OBJET : ENGAGEMENT PARTENARIAL ENTRE LA COMMUNE ET LA DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES (DGFIP) DE LOT ET GARONNE 2024-2027.

Dans le cadre de la modernisation de la gestion publique locale, la commune de Sainte-Bazille et la Direction départementale des finances publiques de Lot-et-Garonne souhaitent s'engager dans une démarche volontariste visant à accroître l'efficacité des circuits comptables et financiers, le service rendu aux usagers, et à renforcer la coopération de leurs services.

Lors d'une réunion en date **du 28 mai 2024**, la Direction Générale des Finances Publiques a exposé à la municipalité un bilan concernant le fonctionnement actuel, et les axes possibles pour la mise en place d'une convention de partenariat.

Afin de poursuivre la dynamique d'amélioration continue de la qualité comptable des comptes de la commune, il est proposé au Conseil Municipal de signer ce partenariat pour la période 2024 – 2027.

L'ensemble des engagements retenus entre, la Trésorerie et les services de la commune s'inscrivent **autour de 3 axes majeurs retenus :**

- **Faciliter les missions communes en renforçant la dématérialisation des échanges,**
- **Améliorer l'efficacité des procédures en optimisant la chaîne de la recette :**
- **Développer l'expertise financière, fiscale et domaniale au service des responsables.**

La liste des actions retenues pour atteindre ces objectifs est détaillée dans une des **fiches annexées à la présente convention**, à savoir :

Action 1 – mettre en œuvre le PES marché

Action 2 – rationaliser l'organisation des régies

Action 3 – mise en place de l'encaissement par CB sur place pour la régie ALAE

Action 4 – mise en place de l'encaissement par CB sur internet (payfip)

Action 5 – optimiser le recouvrement en mode partenarial

Action 6 – fiabiliser les valeurs locatives des propriétés bâties et optimiser les bases fiscales

Après lecture de la convention, Monsieur le Maire demande à l'assemblée délibérante de se prononcer.

Considérant l'intérêt que représente ce partenariat,

Après avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

Décide,

- **D'autoriser** Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'engagement partenarial 2024 - 2027 avec la Direction Générale des Finances Publiques.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE LES JOURS, MOIS, ET ANS SUSDITS.

Certifié exécutoire compte tenu du dépôt en Préfecture le 17/12/2024 et de l'affichage en date du 17/12/2024 d'une durée de deux mois conformément aux indications portées ci-dessus.

La secrétaire de séance,
Dominique CAPRAIS



Le Maire,
Gilles LAGAÜZÈRE



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de transmission en Préfecture.